



DELIBERATION N°006_2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 060-216003830-20251215-DELIB06_2025AS-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS
CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de L'ASSAINISSEMENT

Date de convocation :
10/12/2025

Date de l'affichage :
10/12/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le quinze du mois de décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÉQUE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Antonio PREVOST, Jean-Yves DECOCK,

Absent(es) : M. Gérald LAQUERRIERE, M. Thibaut HULLAERT.

Pouvoir(s) : M. Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à M. Antonio PREVOST

Secrétaire de Séance : M. Francis DELABY

**Augmentation du tarif de
collecte et traitement des eaux
usées et révision de la
redevance agence de l'eau
pour la performance des
systèmes d'assainissement
collectif**

- ASSAINISSEMENT -

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de collecte et traitement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2026. Jusqu'à présent et depuis l'année 2009, le montant facturé est de 1.00 €/m³ TTC. Compte tenu des frais de fonctionnement et d'entretien de la station d'épuration, Madame le Maire propose que le tarif soit de **1.30 € TTC /m³** sur les volumes facturés à partir du 01/01/2026.

D'autre part, Madame le Maire rappelle l'obligation de révision annuelle de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif versée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Pour 2026, l'Agence de l'eau a fixé la redevance de base à 0.356 € /m³ qu'il convient de moduler en fonction du coefficient de performance de notre système d'assainissement collectif (0.700 pour l'année 2026). Après calcul, la redevance 2026 s'élèvera à **0.25 € TTC /m³** facturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation du tarif de collecte et traitement des eaux usées à **1.30 € TTC /m³** sur les volumes facturés à partir du 01/01/2026 ;

ACCEPTE la révision de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à **0.25 € TTC /m³** facturé pour l'année 2026.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, le 15/12/2025

Le secrétaire de séance,
Francis DELABY

Le Maire,
Isabelle DUBUT

